

JOURNAL DE MONACO

JOURNAL HEBDOMADAIRE

Politique, Littéraire et Artistique

PARAISANT LE MARDI

ABONNEMENTS :

MONACO — FRANCE — ALGÉRIE — TUNISIE
Un an, 12 fr. : Six mois, 6 fr. : Trois mois, 3 fr.
Pour l'ÉTRANGER, les frais de poste en sus
Les Abonnements partent des 1^{er} et 16 de chaque mois

RÉDACTION ET ADMINISTRATION
Place de la Visitation

Il est rendu compte de tous les ouvrages français et étrangers
dont il est envoyé deux exemplaires au journal.
Les manuscrits non insérés seront rendus.

INSERTIONS :

Réclames, 50 cent. la ligne; Annonces, 25 cent.
Pour les autres insertions, on traite de gré à gré.

S'adresser au Gérant, Place de la Visitation.

PARTIE OFFICIELLE

ALBERT I^{er}

PAR LA GRACE DE DIEU
PRINCE SOUVERAIN DE MONACO

Vu la nécessité d'améliorer les voies d'accès
au quai du Commerce du Port de Monaco;

Vu le projet dressé à cet effet le 10 juillet 1908
par la Direction des Travaux Publics et ap-
prouvé par délibération du Comité des Travaux
Publics du 14 juillet 1908;

Considérant que l'exécution de ce projet
exigera l'occupation de tout ou partie de plu-
sieurs immeubles particuliers longeant la rue
et la descente du Port, ainsi que le boulevard
de la Condamine;

Vu l'Ordonnance du 22 mai 1858 sur l'expro-
priation pour cause d'utilité publique;

Avons Ordonné et Ordonnons :

ARTICLE PREMIER.

Sont déclarés d'utilité publique les travaux
prévus au projet du 10 juillet 1908 pour l'amé-
lioration du raccordement du quai du Com-
merce du Port de Monaco avec le boulevard de
la Condamine et la rue du Port.

ART. 2.

Notre Secrétaire d'Etat, Notre Avocat
Général et Notre Gouverneur Général sont
chargés, chacun en ce qui le concerne, de
l'exécution de la présente Ordonnance.

Donné en Notre Palais à Monaco, le trois
avril mil neuf cent neuf.

ALBERT.

Par le Prince :

Pour le Secrétaire d'Etat,
Le Conseiller d'Etat délégué,
E. BERTHET.

Par Ordonnance Souveraine en date du
3 avril 1909, M. Edmond Izard, Directeur du
Service Foncier, est autorisé à accepter et à
porter les palmes d'Officier d'Académie qui
lui ont été conférées par M. le Ministre de
l'Instruction Publique et des Beaux-Arts de la
République Française.

Par Ordonnance Souveraine en date du
5 avril 1909, M. le Professeur Hugo Hergesell,
Président de la Commission internationale
pour l'Aérostation scientifique, est nommé
Commandeur de l'Ordre de Saint-Charles.

Par Ordonnance Souveraine en date du
6 avril 1909, M. le Capitaine de frégate Emile

Solari, Commandant le *Nembo*, de l'Escadre
Italienne de la Méditerranée, est nommé Offi-
cier de l'Ordre de Saint-Charles.

Par Ordonnance Souveraine en date du
8 avril 1909, M. le Docteur Théodore Lewald,
Conseiller intime supérieur et Rapporteur à
l'Office de l'Intérieur de l'Empire d'Allemagne,
est nommé Commandeur de l'Ordre de Saint-
Charles.

Par Ordonnance Souveraine en date du
8 avril 1909, M. Jean Painchaux, attaché au
Consulat de France à Monaco, est autorisé à
porter la croix de Chevalier de l'Ordre du
Mérite agricole qui lui a été conférée par M. le
Ministre de l'Agriculture de la République
Française

Par Ordonnance Souveraine en date du
8 avril 1909, M. Berthet, Conseiller d'État,
Directeur des Travaux Publics, et M. le Doc-
teur Guglielminetti, Secrétaire général de la
Ligue contre la Poussière, sont nommés Délé-
gués de la Principauté à la Commission inter-
nationale permanente des Congrès de la Route.

Par Ordonnance Souveraine en date du
9 avril 1909, M. le Docteur Ernest Caillaud est
nommé Délégué de la Principauté au Congrès
international de Médecine et Chirurgie qui se
tiendra à Budapest, du 29 août au 4 septem-
bre 1909.

PARTIE NON OFFICIELLE

Echos et Nouvelles

DE LA PRINCIPAUTÉ

La population monégasque a appris avec une
joie profonde le vote presque unanime par lequel
l'Académie des Sciences de l'Institut de France
a élu S. A. S. le Prince Albert I^{er} en qualité de
Membre associé; et les hôtes de la Principauté,
qui professent pour le savant couronné une res-
pectueuse sympathie, ont pris une part vive et
sincère à cette joie.

Pour offrir au Prince un sensible témoignage
de ces sentiments, les Sociétés musicales, spor-
tives et de bienfaisance de Monaco ont pris
l'heureuse initiative d'ouvrir une souscription,
dont le maximum a été fixé à un franc par per-
sonne, en vue de remettre au Souverain un objet
d'art à l'occasion de Son élection.

L'objet choisi est un superbe bronze de 1^m 20
de haut sur 0^m 80 de large, représentant une
Renommée aux ailes déployées, montée sur un

cheval fougueux et tenant à la main une couronne
de laurier. Cette œuvre est due au ciseau du
sculpteur Coutan, membre de l'Institut de
France.

C'est dimanche soir qu'il a été solennellement
remis à Son Altesse Sérénissime.

La place du Palais avait été ornée de faisceaux
de drapeaux et de colonnes rostrales surmontées
des armoiries princières et reliées entre elles par
des guirlandes fleuries aux couleurs monégas-
ques. En face du Palais, deux pylones portaient
en lettres lumineuses l'inscription suivante :
« *Hommage* de la population à S. A. S. Albert I^{er},
Membre de l'Institut de France ».

Dès huit heures, une affluence considérable
avait envahi la place, désireuse de s'associer à cette
belle manifestation de respectueux attachement à
la personne du Prince.

Les Sociétés musicales ont donné une sérénade
au cours de laquelle se sont successivement fait
entendre la *Philharmonique*, l'*Estudiantina*, la
Chorale et la *Lyre*.

S. A. S. le Prince a écouté le concert d'une
fenêtre du salon des Glaces; Son Altesse a été
l'objet de longues et chaleureuses ovations.

A la suite de la sérénade, la Société Philhar-
monique a joué l'*Hymne Monégasque* vivement
applaudi par l'assistance.

Le concert étant terminé, M. le commandant
Gastaldi, aide de camp, est venu, au nom de
S. A. S. le Prince, inviter M. le Maire, les Mem-
bres de la Commission Communale et les Prési-
dents des Sociétés monégasques à pénétrer dans
le Palais, où ils ont été reçus par le Souverain
dans le salon voisin de la salle du Trône. C'est
là qu'avait été déposé l'objet d'art offert au Prince
par la population tout entière.

M. de Loth, maire de Monaco, en remettant au
Souverain ce témoignage d'admiration et de
respectueux attachement, a prononcé les paroles
suivantes :

Monseigneur,

C'est avec des transports d'allégresse que le peuple
monégasque a appris que Votre Altesse Sérénissime
venait d'être investie de la plus haute dignité scientifique
qu'un souverain puisse ambitionner.

Par cette insigne distinction, l'Académie des Sciences
Française a voulu rendre un hommage public élatant,
au Prince savant qui a enrichi la science de Ses nom-
breux travaux.

Ce nouveau titre de Membre de l'Institut de France
immortalise le nom d'Albert I^{er}. Sa couronne princière
sera désormais entourée de palmes et de lauriers.

Toute la population monégasque, pénétrée d'admira-
tion pour les œuvres de son Auguste Souverain qui,
par Ses conquêtes dans le domaine de la science, a
placé la Principauté au premier rang parmi les nations
les plus civilisées, a voulu manifester sa joie par une fête
publique et témoigner son sincère attachement et sa
reconnaissance envers Votre Altesse Sérénissime pour
Ses bienfaits, en Lui offrant respectueusement un objet
d'art, œuvre d'un membre de l'Académie des Beaux-Arts,
qui Lui rappellera Son triomphe et l'amour de Son
peuple.

Daignez, Monseigneur, accepter ce modeste présent,
comme gage du dévouement et de la fidélité de Vos
sujets envers Votre Auguste personne.

Le Prince a répondu qu'il était profondément touché de cette manifestation d'attachement et de sympathie. Il a ajouté qu'il était très fier de travailler au bien du pays et à sa prospérité, et a prié M. de Loth d'être l'interprète de Ses sentiments de reconnaissance auprès de la population pour le témoignage unanime et si spontané d'affection qu'elle venait de Lui donner.

Le Prince, accompagné des Membres de Sa Maison militaire et de Sa Maison civile, a ensuite invité les délégués à prendre une coupe de champagne et Il s'est longuement entretenu avec la plus grande bienveillance avec chacun d'eux.

RÈGLEMENT SUR LES BOURSES D'ÉTUDES.

En attendant que l'établissement laïque d'enseignement secondaire, dont S. A. S. le Prince a décidé la création, soit définitivement organisé, Son Altesse Sérénissime a daigné fonder, en plus des Bourses d'études qu'Elle a déjà octroyées dans diverses écoles, huit Bourses d'internat au Lycée de Nice, pour permettre aux élèves des familles monégasques de suivre dès maintenant les cours de l'enseignement secondaire.

Voici les dispositions du règlement qui concerne les Bourses d'études octroyées par S. A. S. le Prince :

ART. I^{er}. — Il est créé, par S. A. S. le Prince, des Bourses d'études, dont huit Bourses d'internat au Lycée de Nice, pour permettre à des élèves des écoles monégasques de parfaire leur éducation dans des établissements d'enseignement étrangers.

Le Comité de l'Instruction publique, ou une Commission désignée par lui, s'informerait chaque année du nombre des candidats boursiers, de leurs mérites, des études qu'ils désirent poursuivre et soumettra à S. A. S. le Prince des propositions sur le nombre et la quotité des Bourses à attribuer.

ART. II. — Les Bourses d'études ne seront attribuées qu'à des Monégasques.

ART. III. — Une Commission, choisie par le président du Comité de l'Instruction publique parmi les membres de ce Comité, se constituera en jury d'examen pour donner son avis sur l'admission des candidats. Ce jury pourra s'adjoindre, s'il en est besoin, pour certaines spécialités, des examinateurs choisis en dehors de son sein.

Le jury transmettra notes et appréciations à S. A. S. le Prince qui décidera souverainement.

Pour les épreuves écrites éliminatoires, les compositions seront rédigées sur papier de même format, qui sera distribué aux candidats au moment de l'épreuve; elles ne devront porter ni signature, ni marque quelconque, sous peine d'élimination de la copie.

Pour permettre le classement définitif, chaque candidat inscrira en tête de sa copie deux devises qui seront reproduites, avec le nom de leur auteur, sur une autre feuille, contenue dans une enveloppe fermée et remise en même temps que la composition. Ces enveloppes contenant les noms ne seront ouvertes qu'après le classement des copies.

ART. IV. — Les directeurs d'école dont les candidats auront suivi les cours fourniront au jury leurs notes et l'état des succès par eux obtenus; il sera tenu compte, à l'examen, de ces attestations.

ART. V. — En cours d'études des titulaires de Bourses, le jury devra s'éclairer, auprès de leurs maîtres, sur leur travail, leurs progrès, leurs succès; les notes d'examen et les bulletins trimestriels, s'il y en a, seront adressés au président du Comité et communiqués au jury.

ART. VI. — Le jury fournira chaque année, à S. A. S. le Prince, un rapport sur la conduite et les progrès des titulaires. L'Autorité Souveraine décidera de toutes mesures ou sanctions nécessaires.

ART. VII. — Les demandes de Bourses devront être déposées par les parents entre les mains de S. Exc. M. le Gouverneur Général, avant le 30 avril de chaque année; les examens auront lieu dans le courant de Mai.

Pour l'année 1909, les demandes pourront être remises jusqu'au 15 Mai et les examens seront passés à cette date.

M. le Président du Conseil d'Administration de la Société des Bains de Mer a fait parvenir à M. le Maire, de la part de M. Mortimer-Singer, la somme de 1.000 francs pour le Bureau de Bienfaisance.

La 6^e Réunion de la Commission internationale pour l'Aérostation scientifique, à Monaco.

Le *Journal de Monaco* a, dans son précédent numéro, parlé brièvement de la réunion, au Musée Océanographique de Monaco, de la Commission internationale pour l'Aérostation scientifique et publié le texte du discours que S. A. S. le Prince a prononcé à la séance d'ouverture. Un membre de cette savante Assemblée a bien voulu résumer les travaux du Congrès dans les lignes suivantes, que nous sommes heureux de reproduire :

La Commission internationale pour l'Aérostation scientifique qui a été constituée en 1896 en vue de l'étude simultanée des hautes couches de l'atmosphère, a coutume de réunir ses membres tous les deux ou trois ans dans le but de présenter de nouveaux instruments, de délibérer sur des questions de méthode, d'entendre des rapports sur des recherches importantes et enfin de prendre les résolutions décisives qui doivent diriger ses travaux futurs. A Milan, en 1906, on avait décidé de se revoir en 1909. C'est avec une vive gratitude que le professeur Hergesell, de Strasbourg, président de la Commission, accepta, il y a quelques mois, l'invitation que S. A. S. le Prince de Monaco, l'auguste Membre honoraire et le puissant protecteur de la Commission, lui adressa de tenir cette conférence dans la ville de Monaco. L'idée de pouvoir traiter des questions scientifiques dans une des contrées les plus belles du monde, fit accourir à cette réunion, qui eut lieu du 31 mars au 6 avril, un nombre de membres plus considérable qu'aucune des conférences précédentes n'en avait vu s'assembler. Quatorze Etats d'Europe et d'Amérique étaient représentés. Le nombre des participants atteignait une quarantaine. Parmi eux se trouvaient les directeurs des principaux observatoires aérologiques et les chefs des détachements d'aérostiers militaires. En même temps une autre Commission, avec un but très voisin de celui de la Commission pour l'Aérostation scientifique et reliée avec elle par plusieurs de ses membres, la Commission internationale du Réseau météorologique mondial, avait choisi Monaco pour y tenir ses séances.

Le 31 mars, le soir, les congressistes eurent le grand honneur d'être reçus au Palais par Son Altesse Sérénissime et de Lui être présentés par leur président; le Prince voulut bien s'entretenir avec chacun de ces savants sur ses travaux spéciaux.

Le lendemain matin, la séance d'ouverture eut lieu au Musée Océanographique en présence du Prince. Après avoir exprimé à Son Altesse Sérénissime les sincères remerciements de la Commission pour l'hospitalité qu'Il lui prêtait et Son bienveillant accueil, le président rappela les progrès que les travaux de la Commission avaient accomplis depuis la dernière Conférence de Milan. Il fit mention avant tout des grandes semaines internationales de juillet 1907 et juillet 1908 qui avaient vu exécuter des sondages de l'atmosphère libre au moyen de ballons et de cerfs-volants, non seulement dans un très grand nombre de stations d'Europe, d'Amérique et d'Asie, mais aussi sur les océans, du Spitsberg jusqu'à l'Equateur. Il fit remarquer que les méthodes qui permettent de sonder l'atmosphère au-dessus des mers et surtout celles qui rendent accessibles à nos instruments les couches les plus élevées ont été conçues et élaborées à bord du yacht *Princesse-Alice*. Ce fut grâce à ces travaux qu'on put réaliser le vœu d'embrasser par des ascensions simultanées tout l'hémisphère Nord de notre globe. A Son tour, le Prince, dans un discours d'une grande profondeur de pensée, fit ressortir d'avantage encore les liens étroits qui rattachent la science des océans à celle de l'atmosphère. Il souhaita la bienvenue aux membres de la Commission et le succès à leurs travaux dans ce Musée destiné à recevoir les résultats de Ses recherches océanographiques.

L'après-midi et les jours suivants, durant 8 séances, l'on traita des questions scientifiques. De nouveaux instruments furent présentés par MM. Assmann, Hergesell, Kousnetzow et Palazzo. M. Assmann, qui a introduit le ballon en caoutchouc dans

les recherches sur la haute atmosphère, exposa quelques améliorations apportées à la fabrication de ces ballons et aux méthodes à employer. M. Hergesell traita à fond la méthode des ballons-pilotes, discutant les avantages qu'elle présente et les limites qui la bornent. Plusieurs conférences étaient destinées aux expéditions de l'année passée, et le Prince a bien voulu témoigner Son intérêt pour cette partie des travaux de la Commission en l'honorant de Sa haute présence. M. Berson fit part de ses recherches sur le lac Victoria-Nyanza à l'intérieur et sur la côte orientale de l'Afrique, recherches dont les difficultés extrêmes furent récompensées par des résultats de la plus grande importance scientifique pour l'étude des courants atmosphériques dans le calme équatorial. M. Hergesell parla sur les sondages faits par lui-même à bord d'un croiseur allemand dans les parages des îles Canaries et par ses assistants au pied et sur le flanc du Pic de Ténérife. M. Palazzo traita des lancers qu'il a pu faire grâce au concours de la marine italienne sur les côtes de Zanzibar, et M. Rykatschew, des ascensions exécutées par M. Kousnetzow au centre de l'Asie à Feschkent. M. Assmann exposa les améliorations que peut apporter l'aérologie aux méthodes de prévision du temps, en regrettant que des études approfondies soient encore impossibles à cause du petit nombre de stations de sondages continus. M. Bjerkner traita de la possibilité de rendre les indications fournies par les ascensions internationales, utiles à la théorie aérodynamique, et formula plusieurs vœux pour faciliter l'application de cette théorie. Il appuya dans ce sens chaleureusement une proposition de M. Köppen et obtint que la Commission consacra une de ses séries d'ascensions annuelles à ces études spéciales. M. Teisserenc de Bort, enfin, dans un résumé profond et précis, essaya de donner une théorie de la « couche isotherme » des hautes régions de notre atmosphère, qui en est le phénomène le plus général en même temps qu'il est la plus belle découverte de l'aérologie.

Parmi les nombreuses résolutions prises par la Conférence, citons en premier lieu celles qui tendent à donner à ses recherches une ampleur toujours croissante : à faire transmettre aux différents Etats des vœux relatifs à l'installation de stations de ballons-pilotes, et de stations de cerfs-volants et de ballons captifs. D'autres propositions, approuvées par la Commission, insistent sur la grande importance qu'ont encore de nos jours des observations en ballons montés libres, convenablement pilotés et sur la nécessité d'observations exactes des nuages.

Le dimanche soir, les membres de la Commission eurent le plaisir d'assister, au théâtre des Beaux-Arts, à une très intéressante conférence de M. Bourée, sur les travaux scientifiques pratiqués à bord du yacht *Princesse-Alice*. Cette conférence était illustrée par de nombreuses projections d'après d'excellents clichés pris par l'auteur; elle fut suivie d'une série de splendides photographies en couleurs.

Le même jour, dans l'après-midi, Son Altesse Sérénissime a bien voulu offrir aux congressistes une excursion à l'Observatoire de Nice. Les grandioses installations instrumentales, destinées à toutes sortes d'investigations astronomiques, offrirent le plus grand intérêt.

Les travaux scientifiques furent encore très agréablement interrompus par les gracieuses invitations du Prince. Son Altesse Sérénissime a bien voulu faire aux membres de la Commission l'honneur de les inviter tous à Sa table; et la somptueuse soirée au Palais a laissé chez tous ceux qui eurent le bonheur d'y prendre part, un souvenir inoubliable, de même que la représentation théâtrale du lendemain.

Les travaux de la Commission terminés, Son Altesse Sérénissime a encore donné à la Commission la plus haute marque de Sa bienveillance, en la faisant participer à une excursion à bord de Son yacht *Princesse-Alice*. La journée a été des plus radieuses. Le Prince a exposé Lui-même les méthodes ingénieuses des sondages océanographiques et a expliqué les détails de ces appareils, fruits de Son propre travail et de celui de Ses vaillants collaborateurs.

AVIS

L'Ordonnance du 31 mai 1908 prescrivant que, un an après sa promulgation, l'emploi de la céruse sera interdit dans les ateliers, chantiers, bâtiments en construction ou en réparation, etc., doit avoir son plein effet à partir du 1^{er} juin prochain.

MM. les propriétaires, architectes et entrepreneurs de tous corps d'état de la Principauté sont invités à ne pas perdre de vue cette prescription et à prendre leurs dispositions à l'effet de s'y conformer.

ARRÊTÉ

Nous, Maire de la Ville de Monaco,

Arrêtons :

ARTICLE PREMIER. — A dater d'aujourd'hui, le marché aux fleurs établi place d'Armes, dans la surface comprise entre les deux rangées d'arbres du côté nord de la place, sera ouvert tous les jours pendant un mois, à titre d'essai.

ART. 2. — Les dispositions édictées à l'article 2 et suivants de notre Arrêté du 1^{er} février 1909 sont maintenues.

Monaco, le 13 avril 1909.

Le Maire,
CHER DE LOTH.

Les épreuves du meeting de canots automobiles ont continué à se dérouler en présence d'une affluence considérable et ont donné lieu aux luttes les plus passionnantes. En voici les résultats :

Mardi 6 Avril

Matin.

PRIX DE LA MÉDITERRANÉE.

(Cruisers de 6 m. 50 à 8 mètres.)

- Premier, *Gyrinus II*, 1 h. 5' 14".
Deuxième, *Fleur-d'Eau*, 1 h. 9' 25".
Troisième, *Excelsior-Buire V*, 1 h. 10' 8".

Après-midi.

RACERS DE PREMIÈRE SÉRIE.

- Premier, *Liselotte*, 1 h. 6' 27".
Deuxième, *Fauber-Labor*, 1 h. 16' 11" 3".
Troisième, *Ricochet XXIII*, 1 h. 22' 49".
Quatrième, *Duc*, 2 h. 2' 5".

CRUISERS DE 8 A 12 MÈTRES.

- Premier, *Delahaye-Nautilus IX*, 1 h. 13' 55".
Deuxième, *Alex-Mercédès II*, 1 h. 23' 46".
Troisième, *Mégevet-Picker*, 1 h. 24' 50".

Mercredi 7 Avril

Matin.

EPREUVE DES GRANDS CRUISERS (50 kilom.)

- Premier, *Chantecler*, 1 h. 9' 2".
Deuxième, *Télé-Mors*, 1 h. 13' 50" 2/5.
Troisième, *Lorraine V*, 1 h. 28' 20" 1/5.

Après-midi.

CHAMPIONNAT DE FRANCE (100 kilom.)

- Premier, *Panhard-Levassor*, 1 h. 47' 24".
Deuxième, *Ricochet XXIII*, 2 h. 17' 24" 2/5.
Troisième, *Fauber-Labor*, 2 h. 52' 15" 1/5.

Jeudi 8 Avril

CHAMPIONNAT DE LA MER (200 kilom.)
(Cruisers.)

- Premier, *Chantecler*, 4 h. 45' 58".
Deuxième, *Télé-Mors*, 5 h. 6' 36".
Troisième, *Alex-Mercédès*, 5 h. 42' 27" 1/5.
Quatrième, *Mégevet-Picker IV*, 5 h. 46' 45" 2/5.

Vendredi 9 Avril

COUPE DES NATIONS (100 kilom.)
(Racers.)

- Premier, *Wolseley-Siddeley II* (anglais), 1 h. 35' 9".
Deuxième, *Liselotte* (allemand), 2 h. 15' 34".

Le *Panhard-Levassor* (français) et le *Dixie II* (américain) ont dû abandonner, l'un par suite d'une voie d'eau, l'autre par suite de l'échauffement de son moteur.

Dimanche 11 Avril

FINALE DES CRUISERS

- Premier, *Delahaye IX*, 4' 9".
Deuxième, *Télé-Mors*, 4' 18" 3".
Troisième, *Mais-je-vais-Piquer II*, 4' 58".
Quatrième, *Labor II*, 5' 35" 3".

COUPE DE S. A. S. LE PRINCE DE MONACO

- Premier, *Duc*, en 2' 45" 2/5.
Deuxième, *Delahaye-Nautilus*, en 2' 45" 3/5.
Troisième, *Wolseley-Siddeley*, en 2' 52" 2/5.

La remise de la Coupe au champion français a eu lieu à bord du yacht *Princesse-Alice* où Son Altesse Sérénissime avait daigné convier les personnalités ayant participé à l'organisation et au succès de cette belle réunion sportive.

TRIBUNAL SUPÉRIEUR DE MONACO

Dans son audience du 6 avril 1909, le Tribunal Supérieur a prononcé les condamnations suivantes :

G. C.-L., né à Sèvres (Seine-et-Oise) le 7 mai 1852, retoucheur-photographe, sans domicile fixe, huit jours de prison, pour mendicité ;

P. J., né à Zillesheim (Alsace) le 30 avril 1850, colporteur, sans domicile fixe, douze jours de prison et 16 francs d'amende, pour infraction à un arrêté d'expulsion.

LA VIE ARTISTIQUE

THÉÂTRE

Première représentation (Création) de *LA FOI*, pièce en 5 actes de M. Brieux ; musique de scène de M. Camille Saint-Saëns.

Pour clore la série des grandes représentations qu'il organise chaque année sous le haut patronage de S. A. S. le Prince de Monaco, M. Gunsbourg a réservé aux habitués du théâtre de Monte Carlo la surprise d'une pièce inédite de M. Brieux, pour laquelle le maître Saint-Saëns a écrit de nombreuses pages de musique de scène.

La gloire incontestée du plus illustre des musiciens français contemporains et la grande renommée du nouvel académicien suffisaient, chacune de son côté, à éveiller l'intérêt passionné du public. Leur rencontre inattendue avait surexcité sa curiosité.

Pour tous ceux qui ont suivi son beau développement depuis les jours déjà lointains du Théâtre Libre, le talent vigoureux et probe de M. Brieux semblait peu fait pour les entreprises lyriques. Qu'allait être cette œuvre pour laquelle l'écrivain avait sollicité le concours d'un musicien? L'auteur de *Blanchette* allait-il brusquement modifier sa manière? Verrait-on le polémiste, l'apôtre tant de fois applaudi céder la place à un poète ignoré jusqu'alors?

L'œuvre nouvelle de M. Brieux ne nous a apporté ni cette révélation ni ces regrets. Ceux qui l'aiment — c'est-à-dire tous ceux qui aiment un talent viril et spontané mis sincèrement au service d'une noble cause, — l'ont retrouvé tel qu'ils le connaissent. L'auteur a eu beau délaissé les milieux contemporains qu'il affectionne; il a eu beau transporter son action dans l'Égypte des Pharaons; il ne s'est laissé aller ni à la fantaisie du lyrisme ni à la curiosité d'une reconstitution historique: il est demeuré l'avocat ému et passionné des problèmes actuels. Conformément à la tradition de nos classiques, il s'est plu à masquer, sous des noms et des costumes anciens, des personnages tout modernes et à conférer de la sorte à nos préoccupations d'aujourd'hui l'aspect de l'éternité.

La Foi est une profession d'athéisme. Mais en affirmant son opinion philosophique sur la vanité des religions, l'auteur en proclame la valeur bienfaisante, la puissance consolatrice. La foi, selon lui, est une illusion, mais c'est une illusion précieuse, puisqu'elle est le meilleur, le seul adoucissement à la misère essentielle de la condition humaine.

Vous qui croyez avoir la main pleine de vérités, n'allez pas l'ouvrir toute grande. Ne risquez pas, voulant libérer les âmes

Et metus ille foras præceps Acheruntis agendus Funditus.....

de détruire l'espoir chez celui qui souffre; car

Peut-être maudissant l'œuvre de son étude,
Sentira-t-il sur lui descendre comme un deuil,
Voûte aux arches de glace et d'or, la solitude
Géante de sa gloire et de son libre orgueil.

Telle est la thèse désenchantée qu'illustrent pathétiquement les aventures de Miëris et de Yaouma et que M. Brieux développe avec son éloquence directe, émue et virulente.

Elle a été écoutée avec un intérêt passionné. Des applaudissements enthousiastes en ont, à maintes reprises, souligné la discussion.

La partition considérable, que M. Saint-Saëns a écrite pour accompagner les scènes les plus émouvantes, — colorée, pittoresque et savante, contient quelques-unes des meilleures pages de l'illustre compositeur. Elle a été magistralement interprétée par l'orchestre du Casino.

L'œuvre dans son ensemble a été montée avec le soin et le luxe dont le théâtre de Monte Carlo est coutumier. Les costumes étaient de somptueuses et exactes reconstitutions et les décors de M. Visconti, par leur belle ordonnance et leur curieuse recherche, ont soulevé des murmures d'admiration.

Parmi les interprètes, il faut mettre hors de pair M^{lle} Vera Sergine, qui a été aussi belle qu'émouvante dans un rôle d'aveugle. M^{lle} Liffraud, MM. Jean Worms, Krauss, Philippe Garnier et Ravel ont été également dignes d'éloges.

Les auteurs, qui assistaient à la première représentation de leur œuvre dans la loge de S. A. S. le Prince, ont été longuement acclamés à la fin de la représentation.

CONCERTS

Le 21^e concert classique a débuté par l'*Ouverture en Ré majeur* de Haendel, page d'une gravité noble et imposante, écrite dans un mouvement lent d'un grand effet.

Réformation-Symphonie de Mendelssohn a été commencée à Rome, mais elle n'a été achevée qu'après un séjour du compositeur à Naples. Elle se compose d'un *allegro* de beaucoup d'ampleur et de puissance, d'un *menuet* gracieux et léger, d'un *andante* mélodique et très expressif et d'un *final* en forme de marche brillante, terminé par un choral grandiose.

Le prélude de *Parsifal* de Wagner commence par le leit-motiv de l'*Eucharistie* emprunté au final du premier acte, exposé à l'unisson sans accompagnement. Le motif du Graal lui succède, confié d'abord aux trompettes et aux trombones, puis repris par les autres instruments; puis le thème de la *Foi*, dit par les trompettes et le cor, se développe en un puissant « crescendo » et fait place au quatrième motif qui serait, au dire des commentateurs, la plainte du Sauveur outragé par le crime d'Amfortas.

Cette œuvre est une des plus hautes et plus émouvantes inspirations de Wagner. Rarement l'effusion mystique s'est exprimée en musique avec autant de pureté, d'élan et de dramatique puissance.

Du maître, dans cet ordre d'inspiration musicale, de J. S. Bach, on a entendu ensuite la *Pastorale de Noël*, d'un charme si éthéré et d'une grâce si délicieusement rustique.

L'intermède symphonique de *Rédemption* de César Franck appartient également à l'inspiration religieuse. Elle exprime, comme l'indique l'épigramme, l'allégresse du monde qui se transforme et s'épanouit dans la parole du Christ. Le motif joyeux, exposé par les bois, est ensuite développé par le quatuor. Puis un rappel du chœur de Noël est ramené par une phrase énergique des trombones. Après un retour du motif joyeux et un rappel par la clarinette de l'air de l'Archange, la page se termine sur un nouveau rappel du chœur de Noël.

Cette œuvre si profondément religieuse n'a peut-être pas été traduite avec toute l'énergie voulue. Tout était dit, bien entendu, avec une parfaite correction. Mais on eût souhaité plus d'accent et de ferveur.

Le concert se terminait par l'impressionnante *Marche funèbre* que J. Cohen écrivit pour lui-même et qui fut effectivement exécutée le jour de ses obsèques en 1901.

L'abondance des matières nous oblige à remettre au prochain numéro la suite de la belle étude de M. le chanoine de Villeneuve sur les Origines de Monaco.

SOCIÉTÉ ANONYME

des Bains de Mer et du Cercle des Etrangers

A MONACO

AVIS DE CONVOCATION

Les dépôts effectués en vue de l'Assemblée Générale du 16 courant n'ayant pas atteint le nombre de titres prescrit par l'article 40 des Statuts, cette Assemblée est renvoyée au Samedi 24 Avril, à deux heures et demie de relevée.

ORDRE DU JOUR :

- 1° Rapport du Conseil d'Administration sur l'exercice qui a pris fin le 31 mars 1909;
- 2° Rapport des Commissaires;
- 3° Approbation des comptes s'il y a lieu;
- 4° Fixation du dividende;
- 5° Aliénation de diverses parcelles de terrain;
- 6° Nomination des Commissaires des comptes.

MONT-DE-PIÉTÉ DE MONACO

VENTES

Conformément à l'article 1^{er} de l'Ordonnance Souveraine du 9 juin 1907, il sera procédé le mercredi 21 avril, de 9 heures et demie du matin à 5 heures du soir, dans la salle des ventes du Mont-de-Piété, 15, avenue des Fleurs, Monte Carlo, à la vente aux enchères publiques des nantissements déposés pendant le mois de mars 1908, non dégagés ou renouvelés, provenant des reconnaissances n° 01297 au n° 01671, consistant en : bijoux, pierres précieuses, vêtements, objets d'art, meubles et objets divers.

PRINCIPAUTÉ DE MONACO

Comité des Fêtes 1909

JEUDI 22 AVRIL

GRANDE FÊTE DU PRINTEMPS

donnée avec le gracieux concours de la SOCIÉTÉ DES BAINS DE MER et des SOCIÉTÉS MUSICALES ET SPORTIVES de la Principauté.

A 3 HEURES DE L'APRÈS-MIDI

Sur la pelouse du Tir aux Pigeons à Monte Carlo :

CONCOURS D'OMBRELLES FLEURIES ET DE CHAPEAUX

A 4 HEURES :

DISTRIBUTION DE SOUVENIRS aux Coiffures et aux Ombrelles primées.

LE SOIR, A 8 H. ET DEMIE :

Retraite aux Lanternes (Fiaccolata)

Avec la participation de la Société Philharmonique, la Lyre Monégasque, L'Harmonie de Beausoleil, L'Estudiantina, L'Accord Parfait, des Sociétés de gymnastique L'Etoile et L'Herculis et de la Compagnie des Sapeurs-Pompiers.

GRANDE FÊTE VÉNITIENNE

Organisée par la Société des Régates de Monaco.

ILLUMINATION

de l'avenue de Monte Carlo, du boulevard de la Condamine, du quai et des jetées.

Poses Plastiques sur l'eau

par la Société de gymnastique L'Etoile.

CONCERT

par les diverses Sociétés musicales.

A 10 HEURES, sur la jetée Nord :

FEU D'ARTIFICE

tiré par M. CUPellini MASSIMINO.

Embrassement général de la Principauté

DISTRIBUTION D'OBJETS D'ART aux yachts illuminés.

CONCOURS D'EMBARCATIONS

DÉCORÉES ET ILLUMINÉES :

Premier prix, 200 francs. Deuxième prix, 175 francs. Troisième, 150 fr. Quatrième, 125 fr. Cinquième, 100 fr. Deux prix de 75 fr. Deux prix de 50 fr. Trois de 40 fr. Trois prix de 35 fr. et Cinq de 25 fr.

Nota. — A toute embarcation qui aura pris part au Concours, il sera alloué en plus une indemnité de 20 fr. Celles qui prendront part au Défilé recevront, en outre, les lanternes et les bougies qui seront distribuées par la Société des Régates.

Les personnes prenant part au concours ou au défilé et les propriétaires des embarcations sont invités à s'inscrire au Siège de la Société des Régates, boulevard de la Condamine, Monaco.

La liste des inscriptions sera close le 20 avril au soir, irrévocablement.

TRIBUNAL SUPÉRIEUR DE MONACO

AVIS

Les créanciers de la faillite du sieur **Marius Roux**, marchand de vins, demeurant à Monaco, sont invités à se présenter au Palais de Justice, à Monaco, le vendredi 23 avril courant, à 3 heures du soir, pour délibérer, tant sur la composition de l'état des créanciers présumés que sur la nomination de nouveaux syndics.

Monaco, le 10 avril 1909.

Pour le Greffier en chef,
A. Cioco, c. g.

Etude de M^e Charles BLANCHY, huissier,
8, rue des Carmes, Monaco.

VENTE SUR SAISIE

Le samedi dix-sept avril courant, à 2 heures de l'après-midi, sous les Halles et Marchés de la Condamine, il sera procédé par le ministère de l'huissier soussigné à la vente aux enchères publiques du matériel et des marchandises d'un commerce d'épicerie, tels que : comptoir, plaques marbre, balances avec série de poids, rayons, conserves diverses, pâtes, etc.

Au comptant. 5 p. cent en sus des enchères.

Charles BLANCHY.

Etude de M^e Charles TOBON, huissier à Monaco
30, rue du Milieu.

VENTE SUR SAISIE

Le jeudi vingt-deux avril courant, à deux heures du soir, dans un magasin sis à Monte Carlo, Buckingham-Palace, avenue Saint-Michel, il sera procédé par le ministère de l'huissier soussigné à la vente aux enchères publiques de divers meubles et effets mobiliers, consistant en : meubles fantaisie, tableaux, violons, montres, argenterie, couteaux, effets d'habillement et linge de corps pour homme et dame, chaussures, malles, sacs de voyage, bibelots divers, etc.

Au comptant. 5 p. cent en sus pour frais d'enchères.

Charles TOBON.

Nettoyage à Sec spécial. Gants depuis 0^f 25.
Frisure de Plumes et Boas. Blanchissage Hygiénique.

PEINTURERIE
DE PARIS - A. CRÉMIEUX

Usine à Beausoleil. — Magasin : **Monte Carlo**
villa Paola, 25, boulevard du Nord

AMEUBLEMENTS & TENTURES

EUGÈNE VÉRAN

MAISON FONDÉE EN 1888

Villa des Garets, Boulevard de l'Ouest
MONACO (CONDAMINE)

INSTALLATIONS A FORFAIT

Réparations de Meubles

Etouffes — Laines — Crins animal et végétal — Duvets

PRIX MODÉRÉS

LEÇONS ET COURS POUR JEUNES FILLES

S'adresser à l'Externat des Dames de Saint-Maur :
Montée de la Royana, villa André-Jeanne, 3, Condamine
et villa Bella, boulevard des Moulins, Monte Carlo.

L'Administrateur-Gérant : L. AUREGLIA

Imprimerie de Monaco — 1909

Bulletin des Oppositions sur les Titres au porteur.

TITRES FRAPPÉS D'OPPOSITION.	MAINLEVÉES D'OPPOSITION.	TITRES FRAPPÉS DE DÉCHÉANCE.
Exploit de M ^e Tobon, huissier à Monaco, 29 juillet 1908. cinquièmes d'actions Société des Bains de Mer et Cercle des Etrangers à Monaco : Numéros 917, 4665, 6887, 19418.		
Exploit de M ^e Tobon, huissier à Monaco, 1 ^{er} février 1909, une action entière de la Société des Bains de Mer et du Cercle des Etrangers à Monaco : Numéro 46941.		
Exploit de M ^e Tobon, huissier à Monaco, 1 ^{er} février 1909, une action ancienne de la Société Industrielle et Artistique de Monaco : Numéro 19.		